

# Propositions individuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1911)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-242913>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'auteur pense que le terme de self-government — gouvernement de soi-même — a peut-être induit en erreur certains esprits : il ne s'agit aucunement d'une direction dépendant de la fantaisie ou de la volonté des élèves; ce système ne peut au contraire être appliqué que là où le maître a conquis — en travaillant d'abord lui-même à son propre perfectionnement — le don d'autorité sur les autres.

L'auteur pense qu'il ne faut pas songer chez nous à admettre de suite et en bloc le système des « écoles-cités », mais arriver à faire coopérer les élèves à l'ordre et à la discipline de la classe par des *exercices préliminaires* dont chacun de nous peut faire l'essai dans sa classe. Exemples : 1° exercer les élèves, soit quand le maître écrit au tableau noir, soit quand il sort de la classe, à se comporter comme s'il était là; 2° proposer à la classe entière de travailler, d'abord pendant 5 minutes seulement, puis pendant un temps graduellement plus prolongé, avec le maximum d'application, sans qu'aucun élève se permette de causer, de se retourner, ni même laisser errer ses pensées : les enfants, paraît-il, y prennent un vif plaisir et demandent à ce que le temps d'épreuve soit augmenté; 3° exécuter un travail avec toute la perfection possible, et cela de la part de tous les élèves; 4° habituer les enfants à se mettre en place, et même à leur travail — s'ils savent ce qu'ils doivent faire — dès que la cloche sonne, que le maître y soit ou non; 5° ne pas se retourner si la porte s'ouvre, ou si un bruit insolite vient à se produire. Etc., etc.

Avec des enfants entraînés par ces épreuves, l'auteur pense qu'on peut essayer le « self-government » proprement dit.

#### 4° Propositions individuelles.

M. Claparède annonce qu'il a eu l'occasion de voir dernièrement plusieurs membres de la Société pédagogique lyonnaise, en particulier son président, M. le professeur Chabot. Au cours de la conversation, l'idée d'une visite des Lyonnais aux Genevois a été émise et a rencontré un accueil favorable; la réception pourrait se faire sous les auspices de la Société pédagogique genevoise. M. Claparède demande au Comité d'examiner cette idée.

Séance levée à 5 h.  $\frac{1}{2}$ .

Le bulletinier : L. DURAND.

---